

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2014

PROCES VERBAL

Mardi 28 Octobre 2014 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Stéphanie GRENET a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres étaient présents sauf Brigitte GUILLAUME qui a donné pouvoir.

Elle a ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à 18 voix pour et 5 contre.

Philippe LE PONT a constaté qu'une erreur ou une inexactitude s'est glissée lors de la rédaction concernant la question sur le projet du SAGE. Monsieur le Maire lui avait indiqué qu'une réponse serait apportée. Or, sur le compte-rendu cela n'apparaît pas.

Monsieur le Maire lui indique qu'en fin de séance, au moment des questions diverses, une réponse claire lui sera faite.

Ordre du Jour:

- Présentation du Budget Supplémentaire,
- Affaires financières et Travaux,
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
- Questions diverses.

- **Présentation du Budget Supplémentaire : Monsieur le Maire**

La Commission s'est réunie le 20 octobre dernier pour établir les propositions

- **Budget de la Commune :**

- Section de fonctionnement : **693.207,78 €**
- Section d'Investissement : **1.071.705,50 €**

- **Budget du Service Assainissement :**
 - Section de Fonctionnement : **85.867,09 €**
 - Section d'Investissement : **9.104,27 €**

Il présente et commente chacun des budgets par imputation budgétaire.

Ils consistent essentiellement à une adaptation des crédits et à la reprise des résultats votés lors de la présentation du compte administratif en juin dernier.

Deux actions nouvelles sont budgétisées :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme,
- L'aménagement d'une plateforme sportive urbaine

Le Budget supplémentaire communal est adopté par 18 voix pour et 5 contre ; le Budget Annexe d'Assainissement est voté à l'unanimité.

Le programme d'investissement communal fait l'objet de remarques de la part des membres de l'opposition notamment les travaux d'extension de la salle des fêtes dont l'estimation semble élevée.

Philippe LE PONT indique qu'il serait plus judicieux d'en construire une autre à l'extérieur du bourg ; l'emplacement existant engendre des problèmes pour le voisinage (bruit...).

- **Commission Affaires Financières et Travaux : Monsieur le Maire**

- **Délibérations ci-après adoptées :**

- *Subventions allouées aux associations locales* – avec un forfait de 260 € en plus pour celles qui ont réalisé un char pour la fête (18 voix pour – 5 contre) – Philippe LE PONT fait remarquer que les propositions n'ont pas été communiquées à l'avance. Difficile de se positionner rapidement en séance.
- *Indemnités pour élections* (Préparation – Tenue des bureaux de vote) allouées aux agents des services administratifs pour l'année 2014 (2 scrutins Municipales et Européennes) – (à l'unanimité).
- *Rachat à l'EPF-Smaf des parcelles cadastrées section AM 211 -213 – 901 m²* - pour l'aménagement de la voirie du Colombier – Prix de la cession = 17.886,14 € - Reste à régler = 11.610,43 € (à l'unanimité).

- *Rachat auprès de l'EPF-Smaf de l'immeuble cadastré section AM 25 – 75 m² - Maison du Pont – Prix de la cession = 51.219,11 € - Reste à régler = 28.275,33 € (18 voix pour – 5 contre).*
 - *Travaux d'éclairage public: Mise en conformité de certains points lumineux existants et projet d'installation (le long de la Morge – Place de la République) – Coût prévisionnel = 45.000 € HT – SIEG = 50 % et Commune = 50 % pour éclairage public soit 13.434,20 € - pour Mise en conformité 60 % = SIEG et 40 % = Commune soit 7.252,63 € - Part communale totale = 20.688,37 € (avec écotaxe) – (à l'unanimité).*
 - *Renouvellement de la convention avec Orange – pour implantation des équipements techniques sur la parcelle cadastrée section ZK 374 – pour une durée de 12 ans. Loyer annuel = 2.363 €uros réévalué de 1 % par an (18 voix pour – 5 contre).*
 - *Convention à passer avec GRDF pour l'installation d'un concentrateur dans un bâtiment communal (Médiathèque) dans le cadre des relevés des compteurs à distance – Durée de la convention 20 ans – renouvelable de manière tacite tous les 5 ans (à l'unanimité).*
 - *Cession à la commune à l'Euro symbolique de 2 parcelles appartenant à Monsieur Jean-Marc CHOFFOUR, sises Rue des Marzelles et cadastrées section AM 483 – 64 M² et AM 484 – 110 m² (en vue de l'élargissement de la voie) – (à l'unanimité).*
 - *Echange de parcelles avec Monsieur Alain BEAUVOIR (Lezoux) – la commune lui cède la parcelle section YA 34 – 3.160 m² sise à Belime – et en contre échange, il cède à la commune 2 parcelles sises au Pont de Crevant (les Boisses) section AE3 – 1.580 m² et AE 4 – 2.434 m² - Aucune soulte n'est versée par la commune – (18 voix pour – 4 abstentions – 1 contre). L'opposition s'interroge sur cette affaire et sur les projets de Monsieur BEAUVOIR, quelle sera l'utilisation de la parcelle cédée par la commune.*
- **Point sur les travaux :**
- Réfection du plafond de la salle annexe achevée.
 - Mairie – Accueil du public et salles de permanences ont été repeintes (rafraichissement).
 - Parvis de la halle de Sports – en cours de rénovation (béton désactivé) – environ 500 m²

- Entretien courant (au niveau du Groupe Scolaire)
- Mise en place de sable rose dans les allées du cimetière (à l'approche de Toussaint).
- Village des Fourniers : Problème d'écoulement des eaux pluviales aux abords des constructions nouvelles – Curage des fossés autour de la Prade.
- Commande d'un brise-roche pour la somme de 5.884,00 € HT
- Commande et installation d'un écran (salle du Conseil Municipal) pour la somme de 2.400 €uros.

▪ **Révision du PLU :**

Résultat de la consultation pour retenir un bureau d'Etudes :

- Monsieur GARDIZE (Cébazat) = Pas d'offre
 - Michel COMBRONDE (Thiers) = 30.000 € HT
 - François DESCOEUR (Clermont-Fd) = 27.000 € HT
- Bureau retenu.*

Constitution d'un Comité de Pilotage :

Sa composition sera la suivante :

- . Le Maire,
- . Les 6 Adjoints,
- . 3 Conseillers Municipaux (Patricia FRAISSE – Alain HAUMONTE – Philippe LE PONT).

• **Commission Vie Scolaire et Solidarité : Madame BREGEON – Adjointe**

- *Don du Sang*: Salle Annexe – Jeudi 6 Novembre de 16 heures 30 à 19 heures 30.
- *Portage des repas à domicile*:
Commande de mallettes Thermodyne auprès de la Société ADS pour la somme de 1.529 €uros HT
- *Restos du Cœur*: Fermeture du Centre de Maringues en raison du manque de bénévoles. Cette décision émanant des responsables départementaux prend effet pour la prochaine campagne hivernale. Les familles concernées sont invitées à se rendre au Centre de Pont-du-Château – Riom ou Thiers...
- *Activités et Ateliers organisés dans le cadre des TAP*.
Des recherches sont menées pour des interventions ponctuelles dans le domaine culturel (conservatoire de musique – origami ...).

- **Commission Développement Culturel – Madame BURETTE – Adjointe**

- *Exposition à la Médiathèque* : Du 27 Octobre au 16 Novembre – Peintures de Andrée GARDETTE et Danièle LA MONICA.
- *Spectacle Théâtral* sur le thème du centenaire de la grande guerre organisé le vendredi 21 novembre à 20 heures 30 – Salle Multimédia du Collège Louise Michel – « Soldat Peaceful » au Profit de la Ligue contre le Cancer.
- *CinéParc*: le Comité Syndical se réunira le 3 novembre et examinera notre requête concernant le montant de la cotisation.
- Le week-end dernier : *Salon d'Automne de la Société Pro-Patria* – Le prix de la Ville de Maringues a été décerné – Ce salon a connu comme les années passées, un vif succès.

- **Commission Sports et Associations – Monsieur RAILLIERE – Adjoint**

- *Installation des 2 défibrillateurs*, l'un se trouve au complexe sportif – Le second à la Salle d'Honneur. Des séances de formation vont être organisées prochainement par les pompiers.
- Les installations d'éclairage du stade ont fait l'objet du contrôle annuel par les instances départementales de football ce jour-même en nocturne.
- *Point sur les Assemblées Générales*:
 - *Les Enfants de la Limagne* – le 1^{er} Octobre
 - *Tennis Club Maringois* – le 11 octobre : très bons résultats financiers et sportifs, avec une hausse conséquente du nombre de licenciés – D'après les dirigeants cela est essentiellement dû à la rénovation des courts.
- *Salle Jupiter*: les fuites en toiture persistent (sans doute dilatation), l'entreprise SNEI doit à nouveau intervenir.
- La commission a engagé une réflexion sur 2 points :
 - Projet d'acquisitions foncières (le long de la déviation)
Quelles surfaces ? Quels besoins ?
 - Projet d'installer une plateforme sportive urbaine – Une visite de plusieurs communes déjà équipées est en cours (Chappes, St Beauzire, Ennezat...).

- **Commission Animation – Monsieur SANCIAUT – Adjoint**

- *Préparation du Concours de foie gras* – qui aura lieu le 15 novembre prochain. Les tâches matérielles d'organisation et de mise en place de la Salle Jupiter sont réparties entre les élus.
- *Commande des illuminations de Noël* avec le SIEG qui finance à hauteur de 50 % - Coût total = 4.000 €uros HT – Part communale – 2.000 €uros.

Pierre-Edouard LAIGO demande s'il est envisagé d'autres modes d'éclairage tel que solaire ou autres. Il lui est répondu que des améliorations ont été réalisées notamment pour la consommation (lampes à LED).

- **Commission Cadre de Vie – Madame ALZAIX – 1^{ère} Adjointe**

- *Commande de fleurs* pour l'hiver auprès du fournisseur habituel (pensées...)
- *Commande de vêtements de travail* pour agents auprès de la société LECLERC pour la somme de 4440 €uros TTC.
- *Rue de Barny*: Projet d'aménagement d'un parking pour 2 roues en remplacement d'un parking auto, mal placé et peu large.
- *Implantation des canisettes*: 3 lieux ont été identifiés
 - Place du Champ de Foire
 - Square de la Vernelle
 - Place Michel de l'Hospital.

Les travaux seront réalisés par les services techniques. Le square de la Vernelle fera l'objet d'un réaménagement (bancs – gazon.....).

- **Commission Communication et Information – Monsieur MOURNET – Adjoint**

- *Bulletin Municipal*: il est en cours de préparation (articles – photos) et devrait paraître en Décembre.
- *Projet de reconstruction du site internet de la ville* – Une consultation est en cours selon un cahier des charges détaillé (une quinzaine de prestataires)
- *Présentation du Bon à tirer du livret d'accueil* - Il devrait paraître autour du 10 novembre et sera distribué par les agents.

- **Questions diverses : Monsieur le Maire**

- Invitation à la Cérémonie commémorative du 11 novembre.

- Invitation au Concours de foie gras – Samedi 15 novembre.
- Communication du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 septembre dernier (à Maringues).

- **Réponse du Maire à Philippe LE PONT à propos du SAGE Allier :**

Nous délégons la gestion de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne qui était concerné au premier chef par les travaux sur le SAGE Allier Aval et qui n'a jamais été consulté (erreur de la Préfecture).

Une grande partie des ressources en eau du Syndicat provient de l'Allier aval et il n'a pas attendu les préconisations du SAGE pour déjà travailler dans le même sens. De ce fait, lors de la réunion du 24 juin 2014, le Syndicat a émis un avis réservé sur le projet et a souhaité participer aux prochaines réunions tout en donnant son accord sur l'identification des 8 enjeux prioritaires.

Toutes les autorités compétentes en la matière la CLE (Commission Locale de l'Eau est composée de 80 membres: élus, usagers, l'état avec 4 commissions techniques) ont travaillé depuis 2003 sur le sujet dans tous les domaines concernés, avec un nombre de réunions important pour aboutir à un document final de 639 pages qui comprend 8 enjeux répartis dans 4 thématiques avec 2 documents principaux: le Plan d'Aménagement Durable opposable à l'administration et le Règlement opposable aux tiers et à l'administration.

C'est pourquoi, vu le volume d'informations déjà traité par des spécialistes, nous n'avons pas jugé nécessaire de donner un avis sur un sujet que nous ne maîtrisons pas et qui n'a pas été suivi par les spécialistes du Syndicat.

De toute manière, nous aurons à utiliser cet outil lors de la révision de notre PLU.

Philippe LE PONT répond qu'il se sent tout à fait capable d'analyser et comprendre ce schéma.

Pierre-Edouard LAIGO sollicite une page dans le bulletin municipal pour le droit d'expression du groupe d'opposition. Monsieur le Maire répond que les textes en vigueur prévoient un espace réservé, dans les bulletins d'informations, à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité, mais exclusivement dans les communes de plus de 3.500 habitants.

La séance est levée à 21 heures 30

